

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2840

21 novembre 2011

SOMMAIRE

| Barton's Reitplatzbau Sàrl136281 | Iroko Holdings S.A |
|--|---|
| Bodendienstleistungen Schmidt S.à r.l 136277 | I-TEK S.E136297 |
| Bodendienstleistungen Schmidt S.à r.l 136281 | Kentucky s.à.r.l |
| Complete Conception S.à r.l136281 | Kinetek Luxco G.P. S.à r.l |
| Dentsply S.à r.l | Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S. |
| Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund | 136299 |
| ONE - Holding S.à R.L | Kudelski Luxembourg S.à r.l136300 |
| European Energy Assets S.A136278 | LDV Management II Meigerhorn S.C.A. |
| Fimeo Management S.à r.l | |
| Finnovation S.A136277 | Limoges Investments S.A |
| Finnovation S.A | Limoges Investments S.A |
| FIP (Europe) | LU GE III S.à r.l |
| Fushi Copperweld Europe S.à r.l 136289 | LU GE II S.à r.l |
| GA Investments S .àr.l | LU GE I S.à r.l |
| Gardenialux SA136282 | Luxembourg Mainstream Boone County |
| Geodesia S.A | S.à r.l136300 |
| Geolux 3.14 S.A | Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à |
| Gestim Group S.A136287 | r.l |
| Glacea SA136287 | Mansura Luxembourg Holding S.à r.l 136313 |
| G.O.IB-SIV Luxembourg Two S.àr.l 136282 | Metaldyne Europe Sàrl |
| Ha Ka Lux 2 S.A | Microfinance Enhancement Facility SA, SI- |
| Hanse Holdings S.à r.l | CAV-SIF |
| Hena S.à r.l | Mirsa S.A |
| H.I.G. Europe - Hanlo S.à r.l | Monceau Fleurs International S.A 136316 |
| H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à | MPT District Heating Luxembourg S.à r.l. |
| r.l | |
| H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty S.à | MVC (Metallurgical V.C.) S.A |
| r.l | MZ Holdings S.à r.l |
| IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l. | NM Capital S.A |
| 136298 | Nove Butovice Finance S.à r.l |
| Indufin Capital Partners S.A., SICAR136277 | Nove Butovice S.à r.l |
| Intels Group S.A | Saruman S.à r.l |
| IRN Holdings Luxembourg S.à r.l136298 | S.C.I. Feierstëppler |



MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.042.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140416/10.

(110162384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Saruman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.373.550,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.081.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140485/11.

(110162469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.250.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of August.

In front of Maître Francis Kesseler, notary public residing in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Dentsply S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated as a "société à responsabilité limitée " by a deed enacted by Maître Jean Seckler on 23 August 2011 awaiting publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Dentsply International Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, registered with the Division of Corporation of Delaware under number 2002951, having its registered office at 221 West Philadelphia Street, Suite 60W, York Pennsylvania 17405, United States of America, (the "Sole Shareholder"), duly represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk residing professionally in at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 30 August 2011.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

- I. That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.
 - II. The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

- 1. Waiving of convening notice right;
- 2. Approval of the conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR into USD;
- 3. Conversion of all the 12,500 (twelve thousand five hundred) outstanding shares of the Company into 18 (eighteen) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, the share capital remaining unchanged;
 - 4. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association; and
 - 5. Miscellaneous."



After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to change the currency in which the Company's share capital is expressed and to convert, with immediate effect, the currency of the share capital of the Company using the EUR/USD exchange rate applicable as of 26 August 2011 as published on the European Central Bank official website being EUR 1 (one Euro) for USD 1.44 (one United States Dollar forty four cents) (the "Conversion").

As a result, the share capital of the Company amounts to USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of USD 1.44 (one United States Dollar forty four cents) each.

Third resolution

It is resolved to convert all the 12,500 (twelve thousand five hundred) outstanding shares of the Company into 18 (eighteen) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, the subscribed capital of USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) remaining unchanged.

As a result, the share capital of the Company now amounts to USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) represented by 18 (eighteen) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Conversion described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association (the "Articles") so that to read as follows with effect on this day at midnight:

" Art. 6. The corporate capital is set at USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars), represented by 18 (eighteen) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire établit dans la ville de Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Dentsply S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée en société à responsabilité limitée suivant acte notarié par Maître Jean Seckler le 23 août 2011 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il est apparu:

L'associé unique de la société, Dentsply International Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, enregistrée auprès de la «Division of Corporation of Delaware» sous le numéro 2002951, ayant son siège social au 221 West Philadelphia Street, Suite 60W, York Pennsylvania 17405, Etats-Unis d'Amérique, (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 août 2011.



La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

- I.- Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.
 - II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation:
- 2. Approbation de la conversion en USD de la devise du capital social de la Société actuellement en EUR;
- 3. Conversion de toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales libérées de la société en 18 (dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,000 USD (mille Dollars Américains) chacune, le capital social demeurant inchangé;
 - 4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et
 - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé et de convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société en utilisant le taux de change EUR/USD applicable au 26 août 2011, tel que publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne étant de 1 EUR (Un Euro) pour 1,44 USD (Un Dollars et quarante quatre cents) (la «Conversion»).

En conséquence, le capital social de la Société d'un montant de 18.000 USD (dixhuit mille dollars américains) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts ayant une valeur nominale de 1,44 USD (un dollar Américain et quarante quatre cents) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé de convertir toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales libérées de la Société en 18 (dixhuit) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1,000 USD (mille Dollars Américains) chacune, le capital social souscrit de 18.000 USD (dix-huit mille Dollars Américains) demeurant inchangé.

En conséquence, le capital social de la Société s'élève dorénavant à 18.000 USD (dix-huit mille Dollars Américains) représenté par 18 (dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et la Conversion décrite ci-dessus ayant été totalement réalisée, il est décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lu comme suit et avec un effet ce jour à minuit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 18.000 USD (dix-huit mille Dollars Américains), représenté par 18 (dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains)».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social et le changement de son exercice social, ont été estimés à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.



Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11959. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011138722/148.

(110161066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

ICP S.A., SICAR, Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011140331/11.

(110162447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Finnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140267/10.

(110162269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

FIP (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011140277/12.

(110162454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Bodendienstleistungen Schmidt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.505.

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

- 1. Herr Wolfgang SCHMIDT, Kaufmann, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Entenweg, 20,
- 2. Herr Rainer LENTES, Bodenleger, geboren am 18. Oktober 1962 in Trier, wohnhaft in D-54294 Trier, Trierweilerweg 44.

Herr Wolfgang SCHMIDT erklärt alleiniger Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft BODENDIENSTLEISTUNGEN SCHMIDT S. à r. l., welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. April 2010, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1435 vom 13. Juli 2010. Die Satzung der Gesellschaft wurde geändert gemäß Urkunde des amtierenden Notars vom 21. Mai 2010, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1508 vom 22. Juli 2010.



Herr Wolfgang SCHMIDT erklärt seine hundert (100) Anteile an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Rainer LENTES zum Nominalpreis abzutreten, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Herr Rainer LENTES, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Alsdann nimmt Herr Rainer LENTES, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-6630 Wasserbillig, 64, Grand Rue und dementsprechend Artikel 5, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 5. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert."

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. SCHMIDT, R. LENTES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 5 octobre 2011. Relation: REM/2011/1295. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. Oktober 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011140170/38.

(110162335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

European Energy Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 132.752.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September.

Before us Maître Karine REUTER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Candice DE BONI, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of European Energy Assets S.A.

a société anonyme, having its registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.752.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations and resolutions of the general meeting:

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4 th of October, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 November 2007, number 2660.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 16 th of May, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 th of July, 2008, number 1.649, page 79.127.

The Company's subscribed share capital is currently set at forty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 43,750) consisting of four million three hundred and seventy-five thousand (4,375,000) shares having a par value of one Euro cent (0.01 euro) each.

The extraordinary general meeting is declared open by the chair, Ms Candice DE BONI, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, who appoints as secretary Ms Rita GOUJON, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The general meeting appoints as scrutineer Mr Anthony AGOSTINO, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch.

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

- 1. Waiver of Convening notices
- 2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation



- 3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
- 4. Miscellaneous
- II. The shareholder present, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meetings, no convening notices were necessary.
- IV. The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda and that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholders appoint Monsieur Nigel J.L. PENNINGTON, born on 27 th December 1946 in Lewisham, United Kingdom, residing at Appartment 5, 14 Beechwoodlane, Poundbury, Dorchester, Dorset, DT1 3TP, United Kingdom, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 141 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 th August 1915 (the "Law").

He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Expenses

The expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.000.- EUR (one thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Candice DE BONI, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en sa qualité de représentant de la société

European Energy Assets S.A.

une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 132.752.



La dite partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes ainsi que les résolutions prises par l'assemblée générale:

La société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2007,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 novembre 2007, numéro 2660.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 juillet 2008, numéro 1.649, page 79.127.

La Société a un capital souscrit de quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 43.750) et représenté par quatre millions trois cent soixante quinze mille actions actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Candice DE BONI, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, qui désigne comme secrétaire Madame Rita GOUJON, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Anthony AGOSTINO, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités;
- 4. Divers.

Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Reste pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés et présents se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable. La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Nigel J.L. PENNINGTON, né le 27 décembre 1946 à Lewisham, Grande-Bretagne, demeurant à Appartement 5, 14, Beechwoodlane, Poundbury, Dorchester, Dorset, DT1 3TP, United Kingdom, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.- EUR (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: DE BONI, GOUJON, AGOSTINO, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13185. Reçu douze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138747/152.

(110160900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Complete Conception S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Barton's Reitplatzbau Sàrl).

Siège social: L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 86.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140219/11.

(110162266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140244/11.

(110162324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Bodendienstleistungen Schmidt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 153.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 octobre 2011.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011140171/11.

(110162337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Mirsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 67, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 117.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg-Bonnevoie, le 10 octobre 2011.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2011140410/12.

(110162346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

G.O.IB-SIV Luxembourg Two S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 98.639.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 août 2011

L'associé unique a pris en date du 31 août 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- L'associé unique constate que Monsieur Emmanuel Mougeolle et Madame Géraldine Schmit, gérants de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142151/17.

(110165006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

GA Investments S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.269.575,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 86.918.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 août 2011

L'associé unique a pris en date du 22 août 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- L'associé unique constate que Monsieur Emmanuel Mougeolle et Madame Géraldine Schmit, gérants de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- Il a été aussi constaté que le siège social de l'associé unique, REPEG HOLDINGS LUX S.à r.l, a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142156/19.

(110165064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Gardenialux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 octobre 2011

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
 - L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:
- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTO, administrateur, née le 1 ^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg



Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011142158/21.

(110164791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Geodesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.320.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142163/11.

(110165071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Finnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.928.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of FINNOVATION S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 42, Avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary on March 26, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of May 14, 2008 number 1175 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on March 3, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of June 3, 2011 number 1197.

The meeting is presided by Mrs Nancy BANKHEAD, private employee, residing professionally at 42, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Michèle BIERSET, private employee, residing professionally at 42, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the maximum authorised share capital from EUR 80,000,000.- to EUR 200,000,000,- consisting of 2,000,000 shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share;
- 2. Renewal of the authorised share capital for further 5 years in accordance with art. 32-1 (5) of the 10 August 1915 on commercial companies as amended;
- 3. Increase of the share capital of the company by an amount of thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) in order to bring its current amount of seventy-seven million four hundred thousand Euro (EUR 77,400,000.-) to one hundred and seven million four hundred thousand euro (EUR 107,400,000.-).
- 4. Issue of three hundred thousand (300,000) new shares with a nominal value of one hundred (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;
 - 5. Subsequent amendments of the paragraphs 1 and 3 of article 5 of the articles of incorporation.
- II. That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of represented shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxyholder of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder, initialled "ne varietur" by the proxyholder and by the board of the meeting will also remain annexed to the present deed and will be filed at the same time with the deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the sole share-holder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, neither convening notices nor publication were necessary.



IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is consequently regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering each item of the agenda, the general meeting of shareholder, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the authorised share capital from eighty million Euro (EUR 80,000,000.-) to two hundred million Euro (EUR 200,000,000.-) consisting of 2,000,000 shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

Second resolution

The general meeting resolved to renew the authorisation of the board of directors to issue shares, to grant options to subscribe shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital for further 5 years from the date of publication of this Extraordinary General Meeting in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, without reserving to the existing shareholders a preferential right of subscription.

After having taken notice of the board of director's report established pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 as amended, the general meeting approved the said report.

The report, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting unanimously resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) in order to bring its current amount of seventy-seven million four hundred thousand Euro (EUR 77,400,000.-) to one hundred and seven million four hundred thousand Euro (EUR 107,400,000.-).

Fourth resolution

The general meeting resolved to issue three hundred thousand (300,000) new shares in the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

Thereupon appeared Deutsche Börse Aktiengesellschaft, having its registered office at Neue Börsenstrasse 1, D-60487 Frankfurt am Main (Germany), registered in the Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main under number HRB 32232, represented by Mrs Nancy Bankhead, prenamed, by virtue of a proxy as stated hereabove, which declared to subscribe for three hundred thousand (300,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty million Euro (EUR 30,000,000.-).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of thirty million Euro (EUR 30,000,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly recorded this statement.

Fifth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the general meeting resolved to amend paragraphs 1 and 3 of article 5 of the Company's articles of incorporation.

Article 5 §1 et 3 shall now read as follows:

- " Art. 5. Share Capital. §1. The Company has a share capital of one hundred and seven million four hundred thousand Euro (EUR 107,400,000.) divided into one million seventy-four thousand (1,074,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.
- §3 During a period of five years from the date of publication of the relevant extraordinary general meeting having resolved on the increase of the authorised share capital, the board of directors is authorised to issue further shares in the Company up to a maximum authorised share capital of two hundred millions euro (EUR 200,000,000.-), consisting of two million (2,000,000) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.) per share, in one or several steps as it may determine from time to time at its discretion, without reserving to the existing shareholders a preferential right of subscription and including the issue of either ordinary or preferred nonvoting shares. The board of directors shall determine the terms and conditions governing the subscription and issue of such shares."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about six thousand six hundred Euro (EUR 6,600).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerc and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme FINNOVATION S.A. avec siège social au 42, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1175, du 14 mai 2008, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137928 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1197 du 3 juin 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nancy BANKHEAD, employée privée, demeurant professionnellement au 42, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle BIERSET, employée privée, demeurant professionnellement au 42, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation du montant maximum du capital autorisé de EUR 80.000.000,- à EUR 200.000.000, consistant en 2.000.000 d'actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) par action;
- 2. Renouvellement du capital autorisé pour une nouvelle période de 5 ans conformément à l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
- 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente millions d'Euros (EUR 30.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept millions quatre cent mille Euros (EUR 77.400.000,-) à cent sept millions quatre cent mille Euros (EUR 107.400.000,-);
- 4. Emission de trois cent mille (300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
 - 5. Modification subséquente des paragraphes 1 et 3 de l'article 5 des statuts.
- II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et les membres du bureau.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le montant maximum du capital autorisé de quatre-vingt millions d'Euros (EUR 80.000.000,-) à deux cent millions d'Euros (EUR 200.000.000,-) consistant en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) par action.



Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler l'autorisation au conseil d'administration d'émettre des actions, d'octroyer des options de souscrire des actions, et d'émettre d'autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de la présente assemblée générale extraordinaire dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sans devoir réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

Après avoir pris connaissance de rapport du conseil d'administration établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'assemblée générale approuve ledit rapport.

Restera annexé aux présentes ledit rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et le notaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente millions d'Euros (EUR 30.000.000) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept millions quatre cent mille Euros (EUR 77.400.000) à cent sept millions quatre cent mille Euros (EUR 107.400.000)

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre trois cent mille (300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Ensuite est intervenue Deutsche Börse Aktiengesellschaft, avec siège social au 1, Neue Börsenstrasse, D-60487 Frankfort am Main, immatriculée au Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRB 32232, représentée par Madame Nancy Bankhead, précitée, en vertu d'une procuration comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire les trois cent mille (300.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et les libérer intégralement en espèces d'un montant de trente millions d'Euros (EUR 30.000.000).

Toutes les actions ayant été libérées intégralement en espèces, le montant de trente millions d'Euros (EUR 30.000.000) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, les paragraphes 1 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société sont modifiés et auront la teneur suivante:

- "Art.5. Capital Social.§1. La Société a un capital social de cent sept millions quatre cent mille Euros (EUR 107.400.000,-) représenté par un million soixante-quatorze mille (1.074.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.
- §3 Pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte y afférent, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions de la Société à concurrence d'un capital autorisé maximal de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-), consistant en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) par action, en une ou plusieurs fois à son entière discrétion, sans devoir réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription et y compris l'émission d'actions ordinaires ou préférentielles sans droit de vote. Le conseil d'administration déterminera les termes et conditions gouvernant la souscription et l'émission de ces actions."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, de qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Nancy Bankhead, Sophie Mathot, Michèle Bierset, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43473. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138775/205.

(110160864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Geolux 3.14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 86.609.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 19/04/2011

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire 19/04/2011 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric CHIGNESSE, Jean-François LEMPEREZ et Alain KUPPER sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.
- Le mandat de commissaire de Monsieur Philippe DOCQUIER est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

Fait à Windhof, le 14/10/2011.

Mandataire

Référence de publication: 2011142164/15.

(110164770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Gestim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.673.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 octobre 2011 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michael ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIERE
- Monsieur Marco NOVALI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011142165/19.

(110165035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Glacea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.626.

Résolution de l'administrateur unique de la société en date du 12 octobre 2011

L'Administrateur Unique de la société décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société, de son adresse actuelle 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 LUXEMBOURG au 26, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Patrice PFISTNER

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011142168/13.

(110165022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.



H.I.G. Europe - Hanlo S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.573.

Par résolutions signées en date du 15 septembre 2011 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Laurence Goblet, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet au 12 septembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142173/13.

(110164892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.742.

Par résolutions signées en date du 14 septembre 2011, l'associé unique a décidé d'accepter les démissions des Gérants B suivants:

- Laurence Goblet, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 12 septembre 2011.
- Yves Cheret, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142174/14.

(110164893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.743.

Par résolutions signées en date du 14 septembre 2011, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Laurence Goblet, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant B, avec effet au 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142175/13.

(110164894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Hanse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.753.

En date du 14 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Anthony Juliano, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 30 septembre 2011.
- Fadhel Abdulbaqi Abu Alhasan AlQaed Al Ali, né le 2 mai 1964 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), avec adresse à Fadhel A Baqi Abu Al Hasan's Villa, NR.P.S/STN.1198 (Villa), 263-5 Mezhar Area DM.9, Post Box 2117, Dubai, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 30 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Suite à ces résolutions de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Fadhel Abdulbaqi Abu Alhasan AlQaed Al Ali, gérant,
- Wim Rits, gérant,
- Ivo Hemelraad, gérant.



Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142178/19.

(110165087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Hena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 162.901.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 04 octobre 2011

- La démission de la société Lux Business Management S.à.r.l., de sa fonction de gérant unique de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 4 Octobre 2011.
 - Sont nommés gérants de la Société avec effet au 4 octobre 2011 et pour une durée indéterminée:
- * Monsieur Michel Van Krimpen, née le 19 Février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- * Monsieur Michael Chidiac, né le 29 Juin 1966 à Beirut, Liban, avec adresse professionnelle au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- * Monsieur Fabrice de Clermont Tonnerre, né le 24 Octobre 1967 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 9 Avenue Percier, F-75008 Paris.
- * Monsieur Peter Kasch, né le 22 Mars 1949 en Californie, USA, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, London W1G OPW, United Kingdom.

Luxembourg, le 4 Octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011142180/24.

(110165053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Fushi Copperweld Europe S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.796.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third of October;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Fushi Copperweld Inc, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Nevada, USA, registered with the Commercial Recording Division of the Office of the Secretary of State, Nevada, under the number C5981-1982, having its registered office at 202 South Minnesota ST, Carson City, 89703, Nevada, USA and its operation office at 1 Shuang Qiang Road, Jinzhou District, Liaoning Province, Dalian, P.R.C 116100,

duly represented by Mr. Craig H. STUDWELL, Chief Financial Officer, residing professionally in TYG Center, Tower B, Suite 2601, Dong San Huan Bei Lu, Bing 2, Chaoyang District, Beijing 100027, People's Republic of China, in his capacity as Chief Financial Officer, Executive Vice President of the above mentioned company.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of: «Fushi Copperweld Europe S.à r.l» (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the



board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred thousand Euros (EUR 2,200,000.-), represented by two thousand two hundred (2,200) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paidup.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager (s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the joint signature of two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes presents or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Fushi Copperweld, Inc., represented as stated hereabove, declare to have subscribed to the two thousand two hundred (2,200) shares of the share capital of the Company, representing the whole share capital, and declare to have fully paid up two thousand two hundred (2,200) shares without nominal value, by contribution in cash, so that the amount of two million two hundred thousand Euros (EUR 2,200,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand seven hundred Euros.



Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following person(s) is/are appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
- Mr Joseph LONGEVER, Co-Chief Executive Officer, born in New Hampshire USA on February 25, 1953, with professional address TYG Center, Tower B, Suite 2601, Dong San Huan Bei Lu, Bing 2, Chaoyang District, Beijing 100027, People's Republic of China;
- Mr Craig H. STUDWELL, Chief Executive Officer, born in New York, on March 20, 1948, with professional address at TYG Center, Tower B, Suite 2601, Dong San Huan Bei Lu, Bing 2, Chaoyang District, Beijing 100027, People's Republic of China;
 - 2. The following person(s) is/ are appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Gerald STEVENS, lawyer, born in Etterbeek (Belgium), on November 12, 1967, with professional address at L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
 - 3. The registered office of the Company is set at L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Fushi Copperweld Inc, une société de droit de l'Etat de Nevada, Etats-Unis, immatriculée à la Division du registre commercial du Bureau du Secrétariat de l'Etat de Nevada sous le numéro C5981-1982, ayant son siège social à 202 South Minnesota ST, Carson City, 89703, Nevada, USA et son siège d'opération au 1 Shuang Qiang Road, Jinzhou District, Liaoning Province, Dalian, P.R.C 116100,

ici représentée par Monsieur Craig H. STUDWELL, directeur financier en chef dont l'adresse professionnelle est à TYG Center, Tower B, Suite 2601, Dong San Huan Bei Lu, Bing 2, Chaoyang District, Beijing 100027, République populaire de Chine, en sa qualité de directeur financier en chef et vice-président de la société mentionnée ci-dessus.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 ^{er}. Dénomination. Il est établi entre les comparant(e)s et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination: «Fushi Copperweld Europe S.à r.l» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à deux millions deux cent mille Euros (EUR 2.200.000,-), représenté par deux mille deux cents (2.200) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement un/des associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.



Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera valablement adoptées sans être approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et au moins une(1) gérant de classe B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.



V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ensuite, Fushi Copperweld, Inc., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à deux mille deux cents (2.200) parts sociales du capital social, représentant la totalité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les deux mille deux cents (2.200) parts sociales sans valeur nominale, par versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions deux cent mille Euros (EUR 2.200.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le(s) personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Joseph LONGEVER, né à New Hampshire USA, le 25février 1953, ayant son adresse professionnelle au TYG Center, Tower B, Suite 2601, Dong San Huan Bei Lu, Bing 2, Chaoyang District, Beijing 100027, République populaire de Chine;



- Monsieur Craig H. STUDWELL, directeur financier en chef, né à New York, le 20 mars 1948, ayant son adresse professionnelle au TYG Center, Tower B, Suite 2601, Dong San Huan Bei Lu, Bing 2, Chaoyang District, Beijing 100027, République populaire de Chine;
- 2. Le(s) personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) comme gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Gerald STEVENS, avocat, né à Etterbeek (Belgique), le 12 novembre 1967, ayant son adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
 - 3. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. H. STUDWELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. LAC/2011/43874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138778/422.

(110160342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Ha Ka Lux 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 52.782.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 11. Oktober 2011

- 1. Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Albert SCHMITZ als Mitglied des Verwaltungsrates an.
- 2. Die Gesellschafter beschließen Herrn Florian KÖHLER, 21b, rue General Patton, L 2317 HOWALD, Betriebswirt BA, geboren am 22. März 1983 In Trier (D), mit sofortiger Wirkung bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2016 stattlinden wird, als Mitglied des Verwaltungsrates zu emennen.

Junglinster, den 14. Oktober 2011.

Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2011142182/13.

(110164936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

I-TEK S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 99.569.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société I-TEK S.E., société européenne: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de (a Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour: I.TEK S.E.

Société européenne

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Christine Racot

Référence de publication: 2011142191/18.

(110164569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.



IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 84.954.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 août 2011

L'associé unique a pris en date du 22 août 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- L'associé unique constate que Monsieur Emmanuel Mougeolle et Madame Géraldine Schmit, gérants de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- Il a été aussi constaté que le siège social de l'associé unique, REPEG HOLDINGS LUX SARL, a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142205/19.

(110165062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Intels Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 89.700.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 21 septembre 2011

L'assemblée générale a décidé de ne pas renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Aleksandr KORCH-MINSKY et de Monsieur Andrej SADOVSKY.

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Valeri GUERMAN, né à Moscou en Russie le 31 janvier 1950, demeurant professionnellement à 17, rue de Gappenhiel, L-5335 Moutfort, en tant qu'administrateur unique de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Valeri GUERMAN, né à Moscou en Russie le 31 janvier 1950, demeurant professionnellement à 17, rue de Gappenhiel, L-5335 Moutfort, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de la Société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33849, pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142207/21.

(110164518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

IRN Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 86.358.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 août 2011

L'associé unique a pris en date du 22 août 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- L'associé unique constate que Monsieur Emmanuel Mougeolle et Madame Géraldine Schmit, gérants de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- Il a été aussi constaté que le siège social de l'associé unique, G.O. IA Luxembourg One S.à r.l, a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142212/19.

(110165061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Kinetek Luxco G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.451.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 12 août 2011

Le conseil de gérance a pris en date du 12 août 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.
- Le conseil de gérance constate que Madame Géraldine Schmit, gérant B de la Société a transféré son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 er septembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142217/16.

(110164857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.738.

Extrait des résolutions prises par l'associé commandite (general partner) du 12 août 2011

L'associé commandité (General Partner) a pris en date du 12 août 2011 la résolution suivante:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142218/14.

(110164725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Kentucky s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.078.

Extrait des décisions de l'associée unique en date du 1 er octobre 2011

L'associée unique décide d'accepter la démission de Claude CABOT de son mandat de gérant de la société et décide de nommer, en remplacement, Madame AMZALLAG Ilana, née le 13 mars 1976 à Marrakech/Maroc, demeurant à F-06000 Nice, 57, Promenade des Anglais, gérante de la société. La société sera engagée en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 1 er octobre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011142221/14.

(110165200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.



Kudelski Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 85.284.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société KUDELSKI LUXEMBOURG S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 29 juillet 2011, a été clôturée par résolutions de l'associé unique signées en date du 3 août 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142224/14.

(110164898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Luxembourg Mainstream Boone County S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.510.

En date du 6 octobre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll avec effet au 1 er septembre 2011.

Alan Dundon, Gérant B et Fabrice Meeuwis Gérant de catégorie B, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142237/14.

(110164852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Fimeo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.802.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54 th Street, Arango Orillac Building, 2 nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FIMEO MANAGEMENT S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the



board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.



For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be partner(s), appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager (s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2.of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.



- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegatees of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
- 12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

- 13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.
- 13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.
 - 13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.



- 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

- 15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).
- 15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).
 - 15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the share-holders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011

Subscription - Payment

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred twenty-five (125) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

As Class A Manager:

Mr. Patrick MOINET, born on June 6, 1975 at Bastogne (Belgium) and having is professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

As Class B Manager:

Mr. Benoît BAUDUIN, born on March 31, 1976 at Messancy (Belgium) and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in lunglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54 th Street, Arango Orillac Building, 2 nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination FIMEO MANAGEMENT S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
 - 6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.



7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées.

Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

- 10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société.
- 10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses



dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.
- 12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 13.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 13.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
 - 13.9. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- 14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.
- 14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le



troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

- 15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
 - 15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 15.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/rèviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.
- 15.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.
- 16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros.



Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

En tant que gérant de classe A:

Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

En tant que gérant de classe B:

Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 1 mars 1976 à Messancy (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2011. Relation GRE/2011/3329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138783/541.

(110160430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.506.

En date du 6 octobre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll avec effet au 1 er septembre 2011.

Alan Dundon, Gérant B et Fabrice Meeuwis, Gérant de catégorie B, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142238/14.

(110164855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

LDV Management II Meigerhorn S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.978.

Rectificatif du dépôt référencé sous le numéro L100196013 du 21 décembre 2010

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142243/10.

(110164445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.



Limoges Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.135.

Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme LIMOGES INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 121135.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011142248/12.

(110164719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Limoges Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.135.

- 1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4. La société à responsabilité limité COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour LIMOGES INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011142249/15.

(110165031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

LU GE I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.748.

En date du 1 er septembre 2011, M. Jason Alan Bennett a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Jason Alan Bennett

Sedanstrasse 28

81667 Munich

Deutschland

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

LU GE I Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2011142252/17.

(110165129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

LU GE II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.388.

En date du 1 er septembre 2011, M. Jason Alan Bennett a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Jason Alan Bennett

Sedanstrasse 28

81667 Munich

Deutschland



Luxembourg, le 17 octobre 2011. LU GE II Sarl

> Panattoni Luxembourg Directorship Sarl Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2011142253/17.

(110165128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

LU GE III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.000.

En date du 1 ^{er} septembre 2011, M. Jason Alan Bennett a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Jason Alan Bennett

Sedanstrasse 28

81667 Munich

Deutschland

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

LU GE III Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2011142254/17.

(110165127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Suite à la démission de Mme Mamta Shah du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 12 octobre 2011, le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2012:

- Mme Monika Beck, Administrateur Classe K

Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main

- M. Martin Holtmann, Administrateur Classe I

2121 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20433, United States of America

- M. Tassilo Hendus, Administrateur Classe L

100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg

- Mme Andrea Hagmann, Membre du Conseil d'Administration

Strauchgasse 3, A-1011 Wien

- M. Klaus Pfeiffer, Administrateur Classe K

Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2011142260/25.

(110164450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.



Mansura Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 134.184.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2011

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mansura Luxembourg Holding S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011142264/19.

(110164691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Iroko Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 147.604.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of August,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, acting pursuant to a power of attorney granted by the board of directors of Iroko Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 147.604 (the Company), pursuant to resolutions taken by the board of directors of the Company on August 11, 2011 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to record the following statements:

- 1. In accordance with article 5.3 of the articles of association of the Company (the Company's Articles), the Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:
- (i) increase the current share capital once or more up to one million United States dollars (USD 1,000,000), by the issuance of new Class A Shares and/or Class B Shares, having the same rights as the existing shares of the respective class;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
 - (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.
 - 2. The board of directors of the Company (the Board) resolved in the Resolutions inter alia:
- (i) to approve the increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred and eighteen thousand five hundred and forty-seven United States Dollars and seven hundred fifty-two thousandth of an United States Dollar (USD 118,547.752) to an amount of one hundred forty-two thousand seven hundred and twenty United States dollars and nine hundred and twenty thousandth of an United States dollar (USD 142,720.920) by way of the creation and issuance of twenty-four million one hundred and seventy-three thousand one hundred and sixtyeight (24,173,168) new class A shares, having a nominal value of one thousandth of an United States dollar (USD 0,001) each, and having the rights and obligations of the issued A shares of the Company and as stated in the Company's Articles (the New Shares);
 - (ii) The Board resolved to acknowledge, and to the extent necessary approve, that:
- Vollin Holdings Ltd., subscribes to twenty-three million fifty-seven thousand two hundred and thirty-two (23,057,232) New Shares and pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty million nine hundred and eighty-four thosuand three hundred and eighty-seven United Sates Dollars (USD 20,984,387), which is to be allocated



as follows: -an amount of twenty-three thousand fifty-seven United States Dollars and two hundred and thirty-two thousandth of an United States dollar (USD 23,057.232) is to be allocated to the share capital account of the class A shares of the Company;

- an amount of twenty million nine hundred and sixty-one thousand three hundred and twenty-nine United States dollars and seventy-seven cents (USD 20,961,329.77) is to be allocated to the share premium account of the class A shares of the Company.
- Phoenix IP Ventures-III LP, subscribes to six hundred and thirty-two thousand eighty-five (632,085) New Shares and pays them up by way of a contribution in cash in an amount of five hundred and seventy-five thousand two hundred and sixty-one United States Dollars (USD 575,261) which is to be allocated as follows:
- an amount of six hundred and thirty-two thousand eighty-five United States Dollars (USD 632.085) is to be allocated to the share capital account of the class A shares of the Company;
- an amount of five hundred and seventy-four thousand six hundred and twenty-eight United States Dollars and nine hundred and fifteen thousandth of an United States Dollar (USD 574,628.915) is to be allocated to the share premium account of the Company.
- Phoenix IP Ventures-III, LLC, subscribes to two hundred and forty-two thousand sixty-five (242,065) New Shares and pays them up by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and twenty thousand three hundred and three United States Dollars (USD 220,303.-) which is to be allocated as follows:
- an amount of two hundred and forty-two thousand sixty-five United States Dollars (USD 242.065) is to be allocated to the share capital account of the class A shares of the Company;
- an amount of two hundred and twenty thousand sixty United States Dollars and nine hundred and thirty-five thousandth of an United States Dollar (USD 220,060.935) is to be allocated to the share premium account of the Company.
- Phoenix IP Ventures-IV, L.P., subscribes to two hundred and forty-one thousand seven hundred and eighty-six (241,786) New Shares and pays them up by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and twenty thousand forty-nine United States Dollars (USD 220,049) which is to be allocated as follows:
- an amount of two hundred and forty-one thousand seven hundred and eighty-six United States Dollars (USD 241.786) is to be allocated to the share capital account of the class A shares of the Company;
- an amount of two hundred and nineteen thousand eight hundred and seven United States Dollars and two hundred and fourteen thousandth of an United States Dollar (USD 219,807.214) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The contributions made by the shareholders of the Company for the aggregate amount of twenty-two million United States Dollars and one cent (USD 22,000,000,01) are to be allocated as follows:

- an amount of twenty-four thousand one hundred and seventy-three United States Dollars and one hundred and sixty-eight thousandth of an United States Dollar (USD 24,173.168) is to be allocated to the share capital account of the class A shares of the Company; and
- an amount of twenty-one million nine hundred and seventy-five thousand eight hundred and twenty-six United States Dollars and eighty-four cents (USD 21,975,826.84) is to be allocated to the share premium account connected to the class A shares in the share capital of the Company.
 - (iii) The Board resolved to amend article 5.1. of the Company's Articles so as for it to henceforth read as follows:
- "5.1. The share capital is set at one hundred forty-two thousand seven hundred and twenty United States dollars and nine hundred twenty thousandth of an United States Dollar (USD 142,720.992), represented by one hundred forty two million seven hundred nineteen thousand nine hundred and twenty (142,719,920) class A voting shares (the Class A Shares) and one thousand (1,000) class B non-voting preferred shares (the Class B Shares), in registered form, with a par value of one thousandth of a United States dollar (USD 0,001) each, all subscribed and fully paid-up, the Class A Shares and the Class B Shares being individually referred to as a Share and collectively referred to as the Shares."
- (iv) The Board resolved to appoint any employee or lawyer of Loyens & Loeff and any employee of TMF Group, acting under his/her sole signature, to execute and sign for and on behalf of the Board any documents, acts, deeds, instruments, agreements, declarations, certificates, notices or statements as may be necessary, required, ancillary or useful to formalise the present capital increase in front of a Luxembourg notary. This delegation of signatory power shall cover but shall not be limited to any corporate action necessary to amend the Company's Articles, certify any extract of the present written resolutions or part thereof.
 - 3. Evidence of the abovementioned subscriptions was given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to EUR 6,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize août.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Torsten Sauer, attorney-at-law, de résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée par le conseil d'administration de Iroko Holdings S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.604 (la Société), suivant des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 11 août 2011 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le personne comparante a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1. Conformément à l'article 5.3 des statuts de la Société (les Statuts de la Société), le Conseil est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif à:
- (i) augmenter le capital social actuel de la Société à une ou plusieurs reprises jusqu'à un million de dollars américains (USD 1.000.000), par voie d'émission de nouvelles Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B ayant les mêmes droits que les actions existantes de la même classe;
- (ii) limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes qui sont autorisées à souscrire aux nouvelles actions;
- (iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et modifier le registre d'actionnaires dans ce sens.
 - 2. Le conseil d'administration de la Société (le Conseil) a décidé dans ses Résolutions, inter alia de:
- (i) approuver l'augmentation de capital social de la Société de son montant actuel de cent dix-huit mille cinq cent quarante-sept dollars américains et sept cent cinquante-deux millièmes d'un dollar américain (USD 118.547,752) à un montant de cent quarante-deux mille sept cent vingt dollars américains et neuf cent vingt millièmes de dollar américain (USD 142.720,920) par la création et l'émission de vingt-quatre millions cent soixante-treize mille cent soixante-huit (24.173.168) nouvelles actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe A émises de la Société et tels que définis dans les Statuts de la Société (les Nouvelles Actions); et
 - (ii) Le Conseil a décidé de prendre acte, dans la mesure nécessaire, que:
- i. Vollin Holdings Ltd. souscrit à vingt-trois millions cinquante-sept mille deux cent trente-deux (23.057.232) Nouvelles Actions et les libère par un apport en numéraire d'un montant total de vingt millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 20.984.387), devant être affecté de la manière suivante:
- un montant de vingt-trois mille cinquante-sept dollars américains et deux cent trente-deux millièmes de dollars américains (USD 23.057,232) devant être affecté au compte capital social de la Société;
- un montant de vingt millions neuf cent soixante et un mille trois cent vingt-neuf dollars américains et soixante-dixsept cents (USD 20.961.329,77) devant être affecté au compte prime d'émission de la Société.
- ii. Phoenix IP Ventures-III LP, souscrit à six cent trente-deux mille quatre-vingt-cinq (632.085) Nouvelles Actions et les libère par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante-quinze mille deux cent soixante et un dollars américains (USD 575.261), devant être affecté de la manière suivante:
- un montant de six cent trente-deux mille quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 632,085) devant être affecté au compte capital social de la Société;
- un montant de cinq cent soixante-quatorze mille six cent vingt-huit dollars américains et neuf cent quinze millièmes de dollar américain (USD 574.628,915) devant être affecté au compte prime d'émission de la Société.
- iii. Phoenix IP Ventures-III, LLC, souscrit à deux cent quarante-deux mille soixante-cinq (242.065) Nouvelles Actions et les libère par un apport en numéraire d'un montant total de USD 220.303, devant être affecté de la manière suivante:
- un montant de deux cent quarante-deux mille soixante-cinq dollars américains (USD 242,065) devant être affecté au compte capital social de la Société;
- un montant de deux cent vingt mille soixante dollars américains et neuf cent trente-cinq millièmes de dollar américain (USD 220.060,935) devant être affecté au compte prime d'émission de la Société.
- iv. Phoenix IP Ventures-IV, LP, souscrit à deux cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-six (241.786) Nouvelles Actions et les libère par un apport en numéraire d'un montant total de USD 220.049, devant être affecté de la manière suivante:



- un montant de deux cent quarante et un dollars américains et sept cent quatre-vingt-six millièmes de dollar américain (USD 241,786) devant être affecté au compte capital social de la Société;
- un montant de deux cent dix-neuf mille huit cent sept dollars américains et deux cent quatorze millièmes de dollar américain (USD 219.807,214) devant être affecté au compte prime d'émission de la Société.
- v. Les apports effectués par les actionnaires de la Société, pour un montant total de vingt-deux millions de dollars américains et un cent (USD 22.000.000,01) sont affectés de la manière suivante:
- un montant de vingt-quatre mille cent soixante-treize dollars américains et cent soixante-huit millièmes de dollar américain (USD 24.173,168) au compte capital social de la Société; et
- un montant de vingt et un millions neuf cent soixante-quinze mille huit cent vingt-six dollars américains et quatrevingt-quatre cents (USD 21.975.826,84) au compte prime d'émission lié aux actions de classe A dans capital social de la Société.
 - (iii) Le Conseil a décidé de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante:
- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-deux mille sept cent vingt dollars américains et neuf cent vingt cents (USD 142.720,920) représenté par cent quarante-deux millions sept cent dix-neuf mille neuf cent vingt (142.719.9208) actions de classe A avec droit de vote (les Actions de Classe A) et mille (1.000) actions de classe B sans droit de vote (les Actions de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, les Actions de Classe A et les Actions de Classe B étant désignées individuellement comme une Action et collectivement comme les Actions.»
- (iv) Le Conseil a décidé de nommer tout avocat de Loyens & Loeff, agissant sous sa seule signature, pour exécuter et signer pour le compte du Conseil tous les documents, actes, instruments, contrats, déclarations, certificats, mentions ou déclarations jugés nécessaires, requis ou auxiliaires ou utiles afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire de Luxembourg. Cette délégation de pouvoir de signature couvre, mais n'est pas limitée à, toute action juridique pour modifier les Statuts, certifier tout extrait des présentes Résolutions ou une partie de ces dernières.
 - 3. Le notaire instrumentant a reçu la preuve des souscriptions mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de EUR 6.400,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante, connue du notaire part son nom, prénom statut civil et résidence, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. SAUER – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2011. Relation: LAC/2011/37456. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze septembre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011138846/192.

(110160809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Monceau Fleurs International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.120.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 5 juillet 2007 (date de constitution) au 30 septembre 2007 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 8 avril 2010, sous la référence L100048685 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142275/12.

(110165209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.



MPT District Heating Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.141.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 158.300.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 24 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142280/13.

(110164889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

MZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 113.740.

EXTRAIT

En date du 14 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Anthony Juliano, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 30 septembre 2011.
- Fadhel Abdulbaqi Abu Alhasan AlQaed Al Ali, né le 2 mai 1964 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), avec adresse à Fadhel A Baqi Abu Al Hasan's Villa, NR.P.S/STN.1198 (Villa), 263-5 Mezhar Area DM.9, Post Box 2117, Dubai, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 30 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Suite à ces résolutions de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Fadhel Abdulbaqi Abu Alhasan AlQaed Al Ali, gérant,
- Wim Rits, gérant,
- Ivo Hemelraad, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142281/20.

(110165088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Metaldyne Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.961.750,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 67.919.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

MetaldyneLux Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 96, route de Mersch, L8181 Kopstal, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103071 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Marie Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 st August 2011 in Plymouth, Michigan, United States of America.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Metaldyne Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 67919, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger on 29 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 193, on 22 March 1999 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 434, on 1 March 2010.



The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Company's articles of association by inserting a new Article 11 which shall read as follows:

" Art. 11. The Company will be bound in all circumstances by the signature of any manager of the Company. In case of several managers, the board of managers shall meet upon call by any manager of the Company at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves that the following articles of the Company's articles of association shall be renumbered accordingly.

Estimation of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present document, are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le onzième jour d'août,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

MetaldyneLux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103071 (l' «Associé Unique»),

dûment représentée par Marie Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1 ^{er} août 2011 à Plymouth, Michigan, Etats-Unis d'Amérique.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Metaldyne Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67919, constituée suivant un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 29 décembre 1998, publiée le 22 mars 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 193 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Henri Hellinckx du 22 décembre 2009, publié le 1 er mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 434.

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:



Résolution unique

L'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts de la Société en insérant un nouvel Article 11 qui a la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de tout gérant de la Société. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide que les articles suivants des statuts de la Société seront renumérotés en conséquence.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Arnaud, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2011. Relation: EAC/2011/11170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011138900/121.

(110161124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Nove Butovice Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.550,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.243.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Nove Butovice Finance S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 31 mars 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 août 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.



Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142285/18.

(110164895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Nove Butovice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.565.925,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.242.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Nove Butovice S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 31 mars 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 août 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142286/17.

(110164896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

NM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.606.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LU-XEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

NM Capital S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 159.606

Date effective: le 10 octobre 2011

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142288/17.

Marc THEISEN.

(110164651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

S.C.I. Feierstëppler, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg E 4.269.

Extrait de l'Acte de cession des parts du 26 septembre 2011.

Suite à la cession des parts signée en date du 26 septembre 2011, M. Daniel Antony, demeurant à 18, Auf der Heide D-66706 PERL-BÜSCHDORF n'est plus associé de la société sous rubrique avec effet au 26 septembre 2011.

Luxembourg, ne varietur, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142370/11.

(110165172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck